

**OMICRON S'ÉTEND**  
Faut-il s'en inquiéter ?

**LA COUTUME**  
Une place à redéfinir (ou pas)

**DÉCHETS**  
Ce qu'il advient d'eux

# Actu.nc

N°410 - jeudi 27 janvier 2022 100<sup>F</sup>



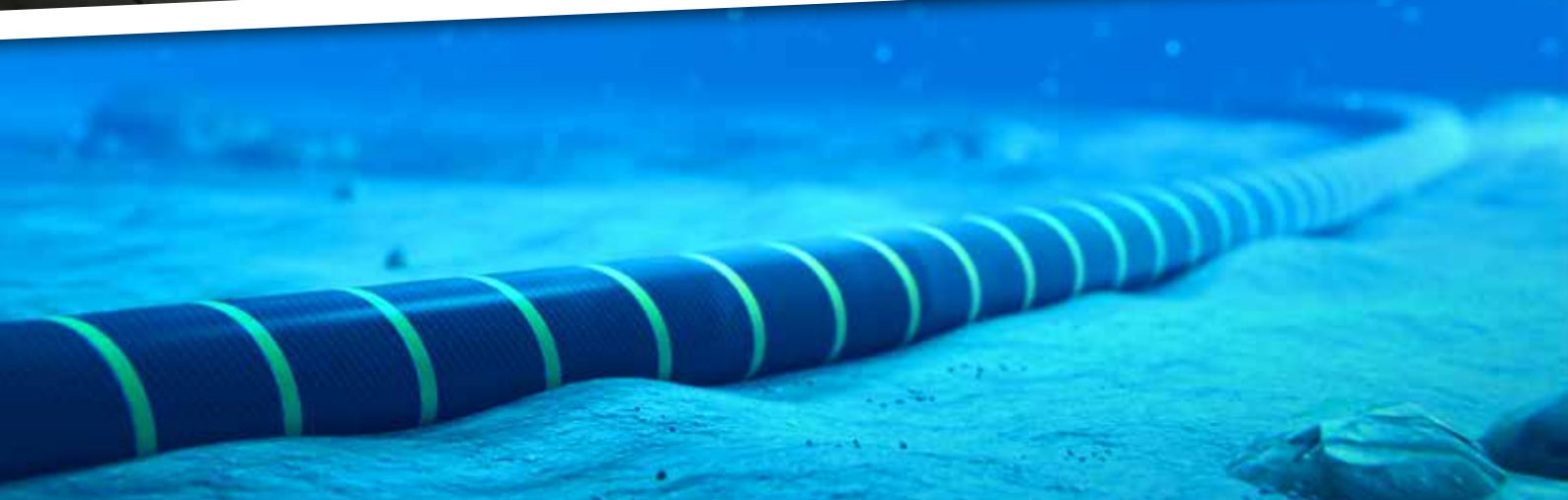
Hebdomadaire calédonien d'informations générales

Vous informer sans rien cacher.



## Vent de panique à l'OPT

Une perquisition diligentée par le PNF a eu lieu jeudi dernier dans les locaux de l'Office, dans le cadre du très controversé dossier du câble sous-marin.



**GENERALI**  
Pacifique NC DÉLÉGATION  
RÉGIONALE

SOLUTIONS D'ASSURANCE POUR

**PARTICULIER** **PROFESSIONNEL** **ENTREPRISE**

2 AGENCES À VOTRE DISPOSITION

**NOUMÉA**

IMMEUBLE ALOHA - 1 RUE CHARLES PÉGUY  
BP 282 - 98845 NOUMÉA CEDEX  
Tél. 27 33 63 - Email : generali@generali.nc

**KONÉ**

RT1 LOT N° 20 DE JARDIN - RUE LAPITA  
BP 27 - 98860 KONÉ CEDEX  
Tél. 42 84 80 - Email : generali.kone@generali.nc



AUTOMOBILE / MOTO  
ASSURANCE PROFESSIONNELLE  
RESPONSABILITÉ CIVILE  
ACCIDENTS DE LA VIE  
RISQUE PROPRIÉTAIRE  
NAVIGATION DE PLAISANCE  
FLOTTE AUTOMOBILE  
POIDS LOURDS  
VOYAGE  
TRAITE  
YANCE  
DÉCES  
CAPACITÉ  
PRET

**NOUS SOMMES LÀ  
POUR VOUS**

# Câble sous-marin : l'OPT n'en a pas fini avec la justice

Toute la journée du jeudi 20 janvier, le siège de l'OPT a fait l'objet d'une perquisition en règle, mandatée par le PNF (Parquet National Financier). Les enquêteurs ont saisi des documents ayant trait au dossier controversé du câble sous-marin et entendu le président du Conseil d'administration Yoann Lecourieux.

Si à plusieurs reprises la justice administrative a donné raison à l'OPT contre la SCCI (Société calédonienne de connectivité internationale) dans ce dossier qui pèse tout de même près de 4,5 milliards cfp, la justice financière pour sa part poursuit ses investigations. Et c'est dans ce cadre qu'a donc eu lieu une perquisition qui n'a pas été sans susciter un certain émoi au sein de l'Office et surtout du Conseil d'administration dont certains membres s'inquiètent de savoir s'ils ne seraient pas à l'insu de leur plein gré ou non, mêlés à une affaire plus ou moins douteuse. Ils s'en sont d'ailleurs émus auprès de Yoann Lecourieux qui a dû s'expliquer.



En fait, la justice financière veut savoir si dans cette affaire Alcatel Submarine Networks n'a pas été favorisée aux dépens d'autres sociétés, et notamment de la SCCI, et si c'était le cas qui, en dehors d'Alcatel, aurait pu

en profiter. En fait, le projet de second câble sous-marin date de 2016. Un premier appel d'offres avait été lancé en 2018 auquel deux sociétés seulement avaient répondu : Alcatel déjà avec un projet de pose d'un nouveau câble passant par Fidji et Hawaiki Submarine Cable (dont la SCCI est une filiale) qui proposait un raccordement au câble déjà existant qui relie Sydney aux États-Unis. Cet appel d'offres avait été jugé infructueux et un second lancé en 2019, mais dans lequel l'OPT stipulait cette fois que le câble devait impérativement passer par Fidji, ce qui fait que seule Al-

catel y a répondu et par le fait décro-

ché le marché. Une décision que la SCCI a immédiatement attaquée, attaque à laquelle l'OPT rétorquait que son appel d'offres était juridiquement légal, sincère et transparent. Et la justice administrative ira d'ailleurs dans ce sens. Mais le PNF a continué de s'interroger sur ce qui a

conduit l'OPT à modifier les termes de son appel d'offres et à imposer cette condition, obligatoire et restrictive, de passage du câble par Fidji, qui d'une certaine manière favorisait Alcatel seule à la proposer. Évidemment rien ne préjuge des

suites qui seront données à cette perquisition. Mais du coup, et même si l'OPT a entamé les travaux préparatoires à la pose du Gondwana 2 au Mont-Dore, que les câbles sont en fin de fabrication en Bretagne pour une pause fin mars et une mise en service en août prochain, le volet financier de ce dossier, qui entache la réputation de l'OPT et de ses dirigeants, semble à l'évidence loin d'être clos. Cela nous annonce peut-être de nouveaux rebondissements.

## Un dossier loin d'être clos

Cette opération de justice a pour cadre l'enquête préliminaire ouverte par le Parquet National Financier en janvier 2021, il y a tout juste un an, et dont l'ouverture avait été révélée par Le Canard Enchaîné. On constate que si la justice est lente, elle n'en poursuit pas moins ses investigations. Ces dernières portent sur les conditions d'attribution du marché de pose d'un second câble sous-marin le Gondwana 2 attribué en avril 2020 à l'unanimité à Alcatel Submarine Networks (ASN). Et l'affaire est sérieuse puisque l'enquête préliminaire porte sur les délits de favoritisme, prise illégale d'intérêts et corruption d'agents publics. Une information qui n'avait été relayée en 2021 que du bout des lèvres par les principaux médias locaux qui, il est vrai, bénéficient depuis plusieurs années de la générosité de l'Office en termes de budgets publicitaires...





## Yoann Lecourieux en mode « sauve qui peut »



La justice s'intéresserait aussi et surtout au rôle joué dans cette affaire par Yoann Lecourieux, membre de l'actuel Gouvernement (Le Rassemblement LR) et Président de l'OPT. Des rumeurs commencent à circuler au sein de l'Office, prétendant que c'est


bien Yoann Lecourieux qui aurait sommé Philippe Gervolino dans un premier temps de rendre infructueux le premier appel d'offres qui ne donnait pas Alcatel vainqueur, et dans un deuxième temps de relancer un cahier des charges taillé pour favoriser Alcatel, ce qui en droit public pourrait s'apparenter à un délit de favoritisme.

Bernard Deladrière, autre membre du conseil d'administration de l'OPT au moment des faits, pourrait également avoir à répondre aux gendarmes sur son rôle dans cette affaire de gros sous. Rappelons que toute personne suspectée ou poursuivie est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été établie, et que les possibles mises en examen de Philippe Gervolino, Yoann Lecourieux ou Bernard Deladrière ne signifieraient pas pour autant qu'ils soient coupables d'infractions pénales.

Contacté par la rédaction, l'Office n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet.

## Corruption d'agents publics ?


Le favoritisme n'est pas la seule infraction qui intéresse le PNF. Le Canard Enchaîné révélait ainsi dans son édition du 31 mars 2021 que des soupçons de corruption d'agents publics étaient au cœur de l'enquête. Or on apprend que plusieurs sociétés locales, dont des sous-traitants d'Alcatel, sont parties prenantes dans la réalisation de ce marché de 4.5 milliards CFP. Si nous ne savons pas encore combien ces sociétés vont toucher dans l'affaire, notre source parle d'environ 500 millions CFP. Rappelons également que nos confrères de Calédoosphère avaient fait une autre révélation explosive, à savoir que l'OPT avait subventionné l'association ADEN pour un montant de 5 millions CFP, association présidée par Pierre Massenet, et dont le trésorier n'était autre que le Directeur Général de l'OPT, Philippe Gervolino.




REHAUSSE DE RIDELLE



STRUCTURE POUR BACHE



GALERIE DE CHARGE




SIGNALTIQUE A CHEVRON MINE




BARRE DE TOIT EQUIPEE



ROPS





ATTELAGES USA - CROCHET BOULE - CHAPE ROTULE - BOULE EQUERRE

Tél. : 480 800 • Fax : 438 820 • attelages@canl.nc • Lot 26 Park entreprise de Yahoué • BP 31032 • 98895 Nouméa Cedex